

**8 – 5. Jeanne Barret-Dubernat et
Anne-François Archambeau Commerson reçoivent
une pension par le Roi Louis XVI.**

Cette pension a été accordée le 13 novembre 1785, alors qu'elle avait 45 ans.

13. 11. 1785.

B. - n. 21.

Enq. Sur Bordenave
f.
Ordonn. de la Cour de Cassation
du 9. 11. 1785
de faire employer à l'accomplissement
des fonctions.

A. N.
MAR. 27 17



La Née Barret, à la faveur d'un
séjour en France, a fait le voyage autour du
monde sur un des Bâtiments commandés
par M. de Bougainville. Elle se
concerna particulièrement au service de
M. de Commerson, Médecin Bâtimentaire,
et partagea les travaux & les périls
de ce voyage avec le plus grand courage.
Sa conduite fut très sage & M. de
Bougainville en a fait une mention
honorables. M. de Commerson étoit
venu à mourir, la Née Barret, dont le
nom avoit été reconnu, épousa le Sr.
Du Bernat, ancien Bar. Off. du Reg.
Royal Comtois.

Aujourd'hui, la Née Du Bernat et
son mari étoient parvenus à l'âge qui
annule les infirmités & ne pouvoient plus
substituer à leur travail, Mousigneur
a bien voulu accorder à cette femme
extraord. une pension de deux cents
livres sur les Juralives & cette
pension aura lieu à compter du premier
Janvier 1785.

Bour Latriant
M. de ...

« La nommée J.Barré à la faveur d'un déguisement a fait le voyage autour du monde sur un des bâtiments commandés par M.de Bougainville. Elle se consacra particulièrement au service de M.de Commerson, médecin botaniste et partagea les travaux et les périls de ce savant, avec le plus grand courage. Sa conduite fut très sage et M.de Bougainville en a fait une mention honorable. M de Commerson étant venu à mourir, la nommée Barrée, dont le sexe avoit été reconnu épousa le nommé du Bernat, ancien bas officier du Régiment Royal Comtois. »

« Aujourd'hui la nommée du Bernat et son mari étant parvenu à l'âge qui amène les infirmités et ne pouvant plus subsister de leur travail, Monseigneur a bien voulu accorder à cette femme extraordinaire une pension de deux cents livres sur les Invalides et cette pension aura lieu à compter du premier janvier 1785 ».

« Pour extrait

« Malezieu »

Archives du Ministère de la Marine, A.N. MAR C7 17 dossier Baré

Le 1 avril 1780, sieur Anne-François Archambeau Commerson recoit une pension du Roi.

MAISON DU ROI.

Gratification annuelle

N°8556

Brevet de pension de 1000 liv. produisant net 837 liv.

« En faveur du sieur Anne-François Archambeau Commerson né à Toulon-sur-Arroux le 16 avril 1762, qui lui a été accordée sur le trésor royal à titre de gratification annuelle, par décision et brevet des 21 novembre et 7 juillet 1775, en considération des services de feu son père de l'académie des sciences. Laquelle gratification déduction faite d'un 10 me 1/2 pour livre, est net de 837 liv. 10s.

Exped. Le 1 avril 1780 »